

Décision n°1171 du 23 septembre 2020 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « E » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER,**

Vu le code de l'éducation, notamment son article D.452-10 ;

Vu le décret du 25 février 2019 portant nomination du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - M. BROCHET (Olivier) ;

Vu l'arrêté du 27 février 2007 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires centrales et locales à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et notamment ses articles 2 et 5 ;

Vu le procès-verbal du 7 décembre 2018 de proclamation des résultats de la consultation des personnels du 6 décembre 2018 en vue de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées à la commission consultative paritaire centrale « E » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Sur proposition du secrétaire général ;

Décide :

Article 1

La commission consultative paritaire centrale « E » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service, est composée ainsi qu'il suit :

Cinq représentants de l'administration :

Trois représentants de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger :

Titulaires : M. Jean-Paul NEGREL, directeur adjoint, ou son représentant, président
M. Bernard PUJOL, directeur des ressources humaines
M. David BERAHA, secrétaire général

Suppléants : Mme Clotilde FAYET, secrétaire générale adjointe

Mme Virginie CHUPIN, directrice des ressources humaines adjointe
M. Régis RAUFAST, chef du secteur Amériques

Deux représentants du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse :
NEANT

Cinq représentants du personnel :

Pour A&I UNSA :

Titulaires : M. Boris FAURE
M. Dominique CHASSAGNE
Mme Florence PASQUIERS

Suppléants : Mme Latifa NOUMANE
M. Abdelhak FEKIH
M. Thierry DAUM

Pour SNASUB - FSU et SUPMAE - FSU :

Titulaire : M. Patrick SOLDAT

Suppléante : Mme Annie DELPORTE

Pour le Sgen - CFDT :

Titulaire : M. Xavier AUGER

Suppléante : Mme Marie-Pierre LEPAON

Article 2

La présente décision abroge la décision n°2289 du 19 décembre 2019 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « E » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service.

Article 3

Le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de l'Agence et affichée dans ses locaux.

Fait à Paris, le 23 septembre 2020

Le Directeur,

Le Directeur de l'AEFE

Olivier BROCHET

Olivier BROCHET